

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2023/2026

Ville de Saint-Mandé

Projet éducatif de territoire 2023/2026

Ville de Saint-Mandé

TABLE DES MATIERES

I.	Présentation du territoire.....	2
A.	Situation géographique	2
B.	La population par grandes tranches d'âge.....	2
C.	Prépondérance des dirigeants et cadres supérieurs.....	3
D.	L'enfance et la jeunesse à Saint-Mandé.....	3
II.	Le cadre du PEDT.....	4
A.	Périmètre et publics concernés.....	4
B.	Partenaires du projet.....	7
C.	Durée du PEDT	7
D.	Mode d'information aux familles	7
III.	Des objectifs éducatifs réaffirmés	8
	Objectif général n°1 : Favoriser des temps éducatifs de qualité permettant l'épanouissement de l'enfant ainsi que ses apprentissages sur le temps scolaire	8
	Objectif général n°2 : Favoriser la réussite éducative de tous les enfants.....	10
	Objectif général n°3 : Favoriser l'égal accès des activités à tous les enfants y compris aux enfants en situation de handicap	11
	Objectif général n°4 : Développer la culture, sous toutes ses formes, au sein des activités, qu'elles soient artistiques, scientifiques.....	11
	Objectif général n°5 : Favoriser la transmission des valeurs républicaines à l'ensemble des enfants	12
	Objectif général n°6 : Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté chez les enfants	13
	Objectif général n°7 : Sensibiliser les enfants au bien-être et à la santé	14
IV.	Dispositifs ville intégrés au PEDT	15
A.	Les accueils de loisirs sans hébergement	15
B.	Poursuite du plan mercredi.....	19
C.	Les séjours	21
D.	Le Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants	21
V.	Politique d'inscription et tarifaire (cf. Annexe)	22
VI.	Pilotage et évaluation du PEDT et de son Plan Mercredi.....	23
A.	Comité de suivi de la mise en œuvre	23
B.	Evaluation du PEDT et du Plan mercredi.....	23
	CONCLUSION	24
	ANNEXES	25

Préambule

Collectivité territoriale porteuse du projet : Ville de Saint-Mandé	
Nom et prénom du Maire	Monsieur Julien WEIL
Nom et prénom de l'élue(e) de référence	Monsieur Thomas BOULLE, Adjoint au Maire en charge de l'enseignement et du périscolaire
Adresse	Mairie de Saint Mandé, 10 place Charles Digeon 94160 SAINT-MANDE
Téléphone	01 49 57 78 70

Coordination du projet assurée par la Direction de la Famille et son Pôle Action Educative	
Nom et prénom du contact 1	Monsieur Marc-Éric DUBAILE
Fonction	Directeur de la famille
Adresse	Mairie de Saint Mandé, 10 place Charles Digeon 94160 SAINT-MANDE
Téléphone	01 49 57 78 70
Adresse électronique	marceric.dubaile@mairie-saint-mande.fr

Ce document formalise les axes éducatifs de la municipalité et favorise le partenariat de l'ensemble des acteurs éducatifs des actions concernées. Il permet la cohérence entre les différents temps de l'enfant notamment, leur articulation, leur organisation et leur contenu dans un objectif pédagogique.

I. Présentation du territoire

A. Situation géographique

Saint-Mandé est situé à l'entrée Sud-Est de l'agglomération parisienne et au nord-Ouest du département du Val-de-Marne, au cœur du Bois de Vincennes. La commune est bordée à l'ouest par les XIIème et XXème arrondissements de Paris, au sud et sud-est par le Bois de Vincennes, à l'est par la commune de Vincennes et au nord par celle de Montreuil, limite départementale entre le Val-De-Marne et la Seine-Saint-Denis.

La desserte est assurée par un axe Nord-Sud majeur, l'avenue du général de Gaulle et un axe Est-Ouest important, l'Avenue de Paris (RN34). La commune est également accessible par le métro ligne 1. C'est sans compter sur le réseau de bus important (56, 86, 325...) qui permet de circuler de manière transversale entre les communes limitrophes. Enfin, la ville dispose de plusieurs stations de vélo en libre-service.

La superficie de Saint-Mandé est de 92 hectares soit la plus petite commune d'Ile-de-France en superficie (dont 68 en surface constructible). La ville est caractérisée par l'une des plus fortes densités urbaines de France. L'urbanisation sur ces 68 ha est tellement ancienne que la libération de parcelles constructibles est extrêmement rare, d'où les difficultés pour constituer des réserves foncières.

Ce sont ces réserves qui avaient permis de reconstruire le collège Offenbach, réaliser la crèche « Maison du Bois », le Dojo, différents logements sociaux, l'école Emilie et Germaine Tillion, etc.

B. La population par grandes tranches d'âge¹

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	22 518	100,0	22 398	100,0	22 377	100,0
0 à 14 ans	4 154	18,4	4 164	18,6	3 943	17,6
15 à 29 ans	3 989	17,7	4 109	18,3	3 976	17,8
30 à 44 ans	5 276	23,4	5 077	22,7	4 888	21,8
45 à 59 ans	4 630	20,6	4 195	18,7	4 322	19,3
60 à 74 ans	2 417	10,7	2 827	12,6	3 198	14,3
75 ans ou plus	2 052	9,1	2 026	9,0	2 051	9,2

¹ Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

C. Prépondérance des dirigeants et cadres supérieurs²

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	18 349	100,0	18 225	100,0	18 430	100,0
Agriculteurs exploitants	6	0,0	0	0,0	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	841	4,6	867	4,8	885	4,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 840	26,4	5 088	27,9	5 428	29,5
Professions intermédiaires	3 184	17,4	2 926	16,1	2 960	16,1
Employés	2 276	12,4	2 094	11,5	1 877	10,2
Ouvriers	586	3,2	601	3,3	439	2,4
Retraités	3 737	20,4	3 738	20,5	4 012	21,8
Autres personnes sans activité professionnelle	2 880	15,7	2 911	16,0	2 830	15,4

La ville de Saint-Mandé apparaît dans le paysage du Val-de-Marne comme une ville dite « riche ». Certes l'attractivité de la commune représente un atout important : elle conserve et attire donc une population ayant des revenus importants. Mais c'est aussi la source de ses principales contraintes :

- Un territoire géographique limité ayant atteint ses limites
- Un foncier devenu rare et cher
- Une densité de population élevée avec une demande en service public de qualité et coûteux pour la commune

D. L'enfance et la jeunesse à Saint-Mandé

La municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche en direction des enfants et des jeunes saint mandéens en proposant des équipements d'accueil petite enfance, d'animations et de loisirs adaptées aux différentes tranches d'âges.

Les équipements présents sur le territoire :

- 3 crèches, 1 halte-garderie, 1 crèche familiale, 1 RAM, 1 Maison de de la Famille
- 7 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
- 1 accueil de loisirs Club Ados pour les collégiens et lycéens
- 2 accueils de loisirs English Club maternel et élémentaire
- 5 écoles maternelles publiques dont l'école Decroly
- 4 écoles élémentaires publiques dont l'école Decroly
- 1 ludothèque

² Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

- 1 école maternelle privée (sous contrat) : Notre-Dame.
- 1 école élémentaire privée (sous contrat) : Notre-Dame.
- Le collège Offenbach et le collège Decroly
- Le collège-lycée privé (sous contrat) Saint-Michel de Saint-Mandé

C'est ce contexte saint-mandéen qui permet aujourd'hui de définir le cadre du nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT).

II. Le cadre du PEDT

A. Périmètre et publics concernés

Le PEDT formalise les objectifs partagés entre les différents acteurs de la coéducation du territoire afin de coordonner et d'organiser les activités éducatives pendant les différents temps de la journée de l'enfant. Il s'agit aussi de veiller à la bonne articulation et la transition entre les temps pour assurer une cohérence nécessaire à la qualité et à la continuité éducative.

Le PEDT concerne essentiellement les activités péri et extrascolaires proposées aux jeunes saint-mandéens mais pas exclusivement. Il s'agit notamment, en période scolaire, des activités organisées sur les accueils avant et après l'école, mais aussi ceux des mercredis. Les accueils de loisirs des vacances scolaires sont également concernés par le PEDT. La pause méridienne est aussi un temps, à ce jour non déclarée accueil de loisirs, sur laquelle la ville souhaite tendre vers une déclaration afin de créer une cohérence avec les autres temps périscolaires. A ce titre, elle souhaite proposer des activités pour les enfants qui le souhaitent.

L'ensemble du champ d'intervention de ce PEDT peut s'articuler, le cas échéant, avec les projets d'école, mais aussi avec des actions pédagogiques menées en collaboration avec d'autres partenaires (comme le service des sports, le service culturel, la police municipale, service intérieur...).

Les publics cibles du PEDT sont majoritairement les enfants et les jeunes scolarisés de 2 à 17 ans, et s'étend jusqu'aux jeunes majeurs (18-24 ans).

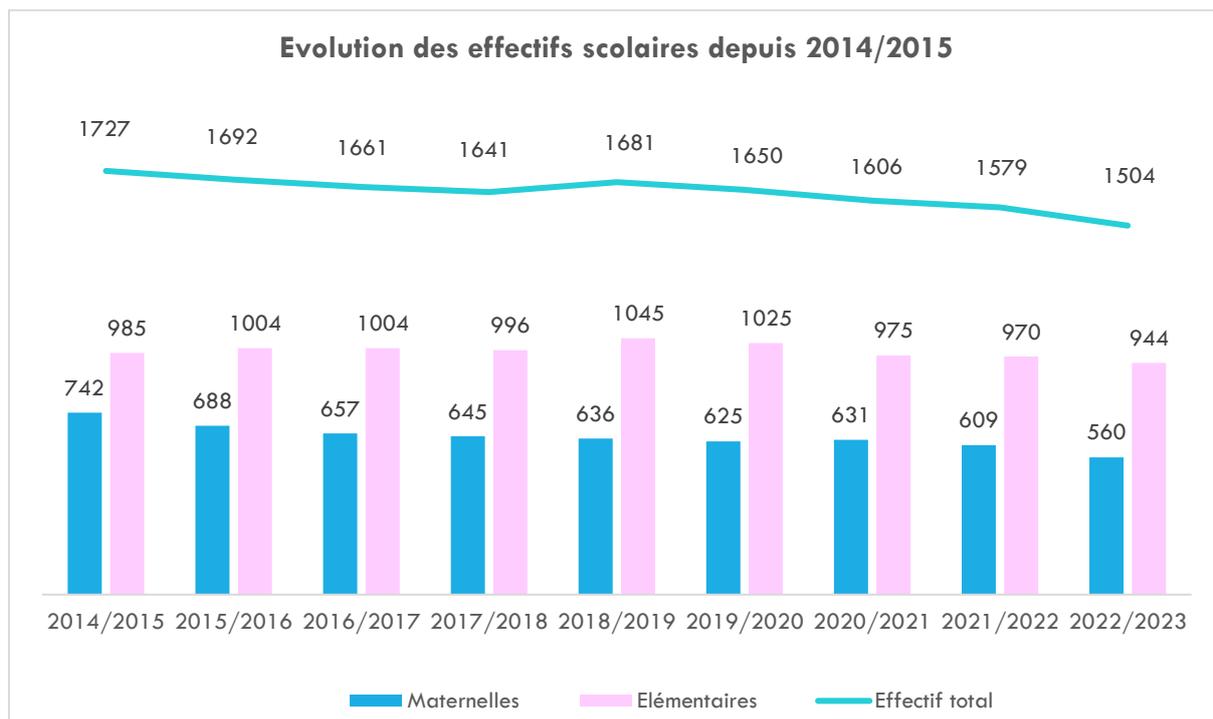
1. Les écoles publiques et privées sous contrat

Ecoles publiques (Zone banale)

Ecoles maternelles : 4	Effectifs en 2022/2023
La Tourelle	86
Paul Bert	187
Charles Digeon	157
Emilie & Germaine Tillion	130
Effectif maternel	560

Ecoles élémentaires : 3	Effectifs en 2022/2023
Paul Bert	434
Charles Digeon	288
Emilie & Germaine Tillion	222
Effectif élémentaire	944

Effectif total 2022/2023 : 1504 élèves



Depuis 2014/2015, les effectifs scolaires sont en baisse avec près de 220 enfants en moins (-25 % en maternel et -5 % en élémentaire), à l'exception de l'année 2018/2019.

Autres écoles			Nb d'élèves	dt saint-mandéens
Ecole maternelle	publique	Decroly	75	19
Ecole maternelle	privée	Notre-Dame	124	98
Ecole élémentaire	publique	Decroly	146	21
Ecole élémentaire	privée	Notre-Dame	258	181
Total			603	319

Etablissements secondaire :

Collège Offenbach : 545 élèves dont 519 Saint-Mandéens

Collège Saint-Michel de Saint-Mandé : Non communiqué

Effectif primaire public	Effectif primaire autres	Effectif secondaire public	Effectif secondaire privé
1504	603	545	N.C.
2107		N.C.	

2. Organisation de la semaine scolaire en primaire

En maternelle

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil matin ³ 7h30 - 8h35	Accueil matin 7h30 - 8h35	ALSH 7h30 – 19h	Accueil matin 7h30 - 8h35	Accueil matin 7h30 - 8h35
classe 8h45 - 11h45	classe 8h45 - 11h45		classe 8h45 - 11h45	classe 8h45 - 11h45
Pause méridienne 11h45 - 13h20	Pause méridienne 11h45 - 13h20		Pause méridienne 11h45 - 13h20	Pause méridienne 11h45 - 13h20
classe 13h30 - 16h30	classe 13h30 - 16h30		classe 13h30 - 16h30	classe 13h30 - 16h30
Accueil su soir ⁴ 16h30- 19h	Accueil su soir 16h30- 19h		Accueil su soir 16h30- 19h	Accueil su soir 16h30- 19h

En élémentaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil matin ⁵ 7h30 - 8h35	Accueil matin 7h30 - 8h35	ALSH 7h30 – 19h	Accueil matin 7h30 - 8h35	Accueil matin 7h30 - 8h35
classe 8h45 - 11h45	classe 8h45 - 11h45		classe 8h45 - 11h45	classe 8h45 - 11h45
Pause méridienne 11h45 - 13h20	Pause méridienne 11h45 - 13h20		Pause méridienne 11h45 - 13h20	Pause méridienne 11h45 - 13h20
classe 13h30 - 16h30	classe 13h30 - 16h30		classe 13h30 - 16h30	classe 13h30 - 16h30
Etude ⁶ 16h30 – 18h	Etude 16h30 – 18h		Etude 16h30 – 18h	Etude 16h30 – 18h
Accueil su soir ⁷ 18h - 19h	Accueil su soir 18h - 19h		Accueil su soir 18h - 19h	Accueil su soir 16h - 19h

Cas particulier

Le PEDT s'étendra également aux actions menées en dehors du temps scolaire comme :

- Les soirées et les samedis lors des manifestations (notamment avec le conseil municipal des enfants et des jeunes)
- Les vacances scolaires dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs, et de séjours de vacances...

³ Arrivée échelonnée entre 7h30 et 8h35 en maternel

⁴ Départ échelonnée entre 17h et 19h

⁵ Arrivée échelonnée entre 7h30 et 8h35 en élémentaire

⁶ Etude organisée par l'AOES 94

⁷ Départ échelonnée entre 18h et 19h en élémentaire

B. Partenaires du projet

Le présent PEDT a vocation à développer encore et toujours les différents partenariats dans l'intérêt des jeunes saint-mandéens.

Les partenaires sont :

- Les familles dont les représentants de parents d'élèves élus (APE)
- La Direction de la Famille de la Ville et plus encore le Pôle Action Educative, au travers des équipes d'animations, des ATSEMS, des éducateurs sportifs etc.
- Le Service des Sports dont la piscine municipale
- La Médiathèque et le Cresco pour les équipements culturels
- Certaines associations de la Ville

Mais aussi :

- L'Education Nationale
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- La Caisse d'Allocation Familiale du Val-de-Marne qui soutient la Ville de Saint-Mandé notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (Formation BAFA, Coordination jeunesse, Accueils de loisirs sans hébergement), et dans le cadre des Fonds « Public et Territoires » pour l'aide à la prise en charge du handicap.

C. Durée du PEDT

Ce PEDT est prévu pour une durée de 3 années scolaires (de septembre 2023 à août 2026). En effet, la Ville souhaite inscrire ce projet dans la durée.

D. Mode d'information aux familles

Les familles sont informées grâce au Saint-Mandé Mag (magazine municipal), mais aussi par le site internet de la ville, une application smartphone et l'espace citoyen créé pour chaque famille dans le cadre de l'inscription scolaire et périscolaire.

La Ville a l'objectif d'une dématérialisation quasi-totale. Aujourd'hui la communication avec les familles de la ville s'effectue aussi grâce aux systèmes de mails et de sms lorsque ces dernières ont un espace citoyen.

Enfin, la Ville amplifie son utilisation des réseaux sociaux pour informer les usagers.

De plus, il est réalisé une communication de proximité sur l'ensemble des équipements municipaux avec les différents personnels de la ville par voie d'affichage.

III. Des objectifs éducatifs réaffirmés

La ville travaille en étroite collaboration avec l'Education Nationale tant au niveau des équipes pédagogiques sur chaque école qu'au niveau de la circonscription.

Ces objectifs sont en lien avec l'ensemble des projets d'école de la ville. Les directions des accueils de loisirs échangent quotidiennement avec les directions d'école mais également avec les différents enseignants sur les projets d'activité afin d'établir des liens pertinents pour les enfants.

Après avoir dressé un bilan du PEDT 2018-2023, le comité de pilotage du 22 mai 2023 a souhaité reconduire les objectifs partagés pour la période 2023-2026.

Objectif général n°1 : Favoriser des temps éducatifs de qualité permettant l'épanouissement de l'enfant ainsi que ses apprentissages sur le temps scolaire

Obj. opérationnel 1.1 : Proposer aux enfants des moments ludiques tout en respectant leur rythme

Des moments ludiques sont proposés aux enfants en dehors des temps d'enseignement. La commune organise des accueils de loisirs au sein desquels des activités ludiques sont proposées aux enfants par des équipes d'animation. Ces équipes sont composées d'une vingtaine d'animatrices et d'animateurs affectés à l'année sur leur accueil de loisirs ce qui facilite l'émergence d'une relation de confiance entre les enfants et leur référent. Cette relation de confiance concourt à l'épanouissement des enfants en garantissant un cadre éducatif sécurisant.

En dehors des journées d'écoles, la commune organise des accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ces temps de loisirs éducatifs se déroulent selon une journée-type alternant temps d'activité dirigée, temps de récréation, temps calme, temps de repas/goûter. Un rythme adapté à l'âge des enfants apporte un repère essentiel dans leur développement physiologique.

HORAIRES		CONTENU
7h30 – 9h30	Accueil du matin	Accueil adapté et individualisé aux besoins de chaque enfant avec la mise en place « coins d'activités ». Il est conçu comme un temps de transition entre le temps familial et le temps collectif.
9h30 – 11h45	Temps récréatif puis activités	Les activités sont proposées à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil. Elles sont cohérentes avec les objectifs pédagogiques du projet de structure et adaptées à l'âge et aux besoins des enfants.
11h45 – 14h15	Temps méridien	Un départ échelonné est mis en place de 11h45 à 11h55. Temps de repas et de repos. Un accueil échelonné est mis en place de 13h20 à 13h30.
14h15 – 16h00	Temps d'activités	Les activités sont proposées à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil. Elles sont cohérentes avec les objectifs pédagogiques du projet de structure et adaptées à l'âge et aux besoins des enfants.
16h00 – 17h00	Goûter et temps récréatif	Temps de goûter et récréatif en intérieur au sein de « coin d'activités » ou en extérieur dans la cour.
17h00 – 19h00	Accueil du soir	Départ échelonné. Il est conçu comme un temps de transition entre le temps collectif et d'activités et le temps familial. L'accueil des parents permet un dialogue et la communication sur les événements de la journée.

Obj. opérationnel 1.2 : Permettre aux enfants de ne rien faire, de se reposer, de se détendre et d'échanger

Pendant le temps scolaire, les enfants travaillent à l'acquisition du socle commun de connaissance, de compétence et de culture. Il regroupe dans cinq domaines les connaissances et les compétences indispensables pour permettre la poursuite d'études et préparer à l'exercice de la citoyenneté. En complément de ces temps d'apprentissage scolaire, les accueils de loisirs permettent aux enfants de choisir de faire une activité ou alors de ne rien faire, de se reposer ou d'avoir du temps pour échanger. Les enfants ont parfois un rythme de vie hebdomadaire soutenu, il est important de pouvoir leur proposer aussi, cet espace de « décompression ». Les accueils de loisirs placent le choix de l'enfant au cœur de leur projet pédagogique.

Obj. opérationnel 1.3 : Renforcer l'accompagnement dans les apprentissages

Attaché à la réussite scolaire par l'accompagnement dans les apprentissages, la commune organise un service d'étude surveillée en élémentaire, avec le support d'une association. Chaque année scolaire, une nouvelle convention est signée permettant la mise en œuvre d'un service d'étude surveillée en élémentaire après le temps scolaire. L'étude surveillée est assurée tous les jours d'école de 16h30 à 18h00. La volonté municipale de garantir la qualité de ce service se traduit par le choix exclusif des enseignants des écoles pour l'encadrement. Il comprend un temps récréatif de goûter jusqu'à 17h00 puis un temps d'accompagnement scolaire jusqu'à 18h00.

Obj. opérationnel 1.4 : Accompagner les enseignants de cycle 2 dans la mise en place d'activités langagières

L'apprentissage d'une langue étrangère et plus particulièrement de l'anglais comporte de multiples enjeux (construction de la citoyenneté, enrichissement de la personnalité, ouverture au monde). En outre la loi d'orientation de programmation pour la refondation de la République précise que l'enseignement de langue vivante sera désormais obligatoire dès le CP.

A Saint-Mandé, depuis plusieurs années, un équipement municipal appelé le « Labo de langues » est animé par une intervenante municipale en anglais. Doté de 30 ordinateurs munis de casques audio et micro ainsi que d'un logiciel d'apprentissage adapté, le laboratoire de langues accueille les élèves des classes élémentaires du CP au CE2 tous les jours d'école pour des séances d'apprentissage de 45 min par semaine.

Obj. opérationnel 1.5 : Améliorer la qualité de l'accueil et de l'encadrement des enfants en maternelle

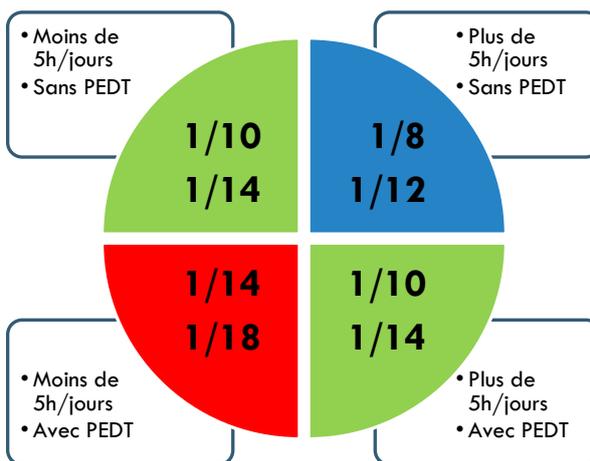
Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont des personnels essentiels au fonctionnement des écoles maternelles. A Saint-Mandé, pendant les temps scolaires, les ATSEM participent à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues les enseignants et les assistent pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.

La commune emploie des ATSEM en nombre important, à raison d'un agent par classe de petite section, un agent par classe de moyenne section et un agent pour deux classes de grande section. De plus un agent volant permet de pallier aux absences en donnant une priorité aux petites sections.

Obj. opérationnel 1.6 : Maintenir la qualité de l'encadrement des accueils périscolaires

Le décret du 23 juillet 2018 a fait évoluer les taux d'encadrement des accueils périscolaires. Ce dernier évolue selon trois facteurs : l'âge des mineurs, l'existence ou non d'un PEDT et la durée de l'accueil (jusqu'à 5 heures consécutives ou plus de 5 heures consécutives).

De sorte à conserver la qualité des conditions d'accueil des enfants dans les structures périscolaires, la commune souhaite maintenir, dans la mesure du possible, les taux d'encadrement « sans PEDT » des accueils périscolaires avant et après l'école.



Ainsi la commune se fixe pour cible les taux encadrement suivants :

- Pour les accueils périscolaires avant et après l'école :
 - 1 pour 10 dans les accueils maternels
 - 1 pour 14 dans les accueils élémentaires
- Pour les accueils périscolaires du mercredi :
 - 1 pour 10 dans les accueils maternels
 - 1 pour 14 dans les accueils élémentaires

Par ailleurs, la commune souhaite tendre vers une déclaration de la pause méridienne en maternelle vers un accueil collectif de mineurs.

Objectif général n°2 : Favoriser la réussite éducative de tous les enfants

Obj. opérationnel 2.1 : Assurer une meilleure cohérence éducative entre tous les professionnels de l'Éducation

La mise en place de transitions efficaces entre les différents temps s'appuie sur une communication fluide entre les directions des accueils de loisirs, les directions scolaires, la Direction de la Famille et l'inspection académique de circonscription. La stabilité des directions scolaires et périscolaires concourt à cette fluidité et à une communication continue de proximité et de qualité.

Obj. opérationnel 2.2 : Concourir à l'organisation d'activités éducatives « hors les murs »

Les activités éducatives « hors les murs » permettent d'enrichir la palette des réponses éducatives, c'est pourquoi la commune encourage le développement de ces activités sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire. Chaque année scolaire, la commune verse une subvention à la coopérative scolaire de toutes les écoles publiques de plusieurs dizaines de milliers d'euros à raison de 50 € par élève. Ces fonds permettent aux enseignants de financer classes de découverte et sorties pédagogiques.

De plus, en dehors du temps scolaire, la commune organise des séjours aux enfants et aux jeunes scolarisés de la maternelle au lycée. Depuis plusieurs années, un séjour à la montagne avec pratique du ski se déroule pendant les vacances d'hiver (février-mars). D'autres séjours sont aussi organisés au printemps et durant l'été. L'ensemble de ces séjours vise à responsabiliser et construire l'autonomie des enfants et des jeunes.

La commune souhaite développer son offre de séjours par l'organisation de séjour culturel ou linguistique, d'un séjour à l'automne, voire dans le cadre du dispositif colo apprenante par le biais du savoir-nager et/ou du savoir-rouler.

Objectif général n°3 : Favoriser l'égal accès des activités à tous les enfants y compris aux enfants en situation de handicap

Obj. opérationnel 3.1 : S'appuyer sur une tarification progressive en fonction des revenus des familles

La commune de Saint-Mandé est attachée à une tarification sociale qui consiste à proposer des tarifs différents aux familles, basés sur leur revenus et le nombre d'enfants du foyer. Cette tarification progressive fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal et s'applique à l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires (accueils périscolaires, restauration scolaire, accueils de loisirs du mercredi et des vacances et séjours). De plus cette tarification est également plus lisible car elle permet de définir pour chaque famille un taux de subvention municipale identique à toutes les activités.

Obj. opérationnel 3.2 : Accueillir dans de bonnes conditions les enfants en situation de handicap

De plus en plus d'enfants en situation de handicap sont accueillis dans les écoles et fréquentent les accueils de loisirs.

Dans le but d'accueillir dans de bonnes conditions ces enfants, la commune tend à :

- Recruter les AESH sur les temps périscolaires et extrascolaires grâce au soutien financier de la CAF dans le cadre du Fond Public et Territoire ;
- Former les équipes à l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- Formaliser un protocole d'accueil des pratiques déjà en vigueur (rencontre famille/direction ALSH, animateur référent, présentation de la structure, lien avec direction d'école et famille).

Objectif général n°4 : Développer la culture, sous toutes ses formes, au sein des activités, qu'elles soient artistiques, scientifiques.

Obj. opérationnel 4.1 : Améliorer l'outillage des professionnels

La formation et l'échange de pratiques sont essentiels au développement de projets d'animation de qualité. A cet effet, la commune :

- Forme les animateurs au BAFA et/ou au BAFD (environ 1 par an) ;
- Organise des temps d'échange de pratique des animateurs des différents structures (4 fois par an) ;
- Encourage le départ en formation, notamment dans le cadre du Plan de formation des acteurs éducatifs et des accueils de mineurs du Val-de-Marne et des formations proposées par le CNFPT.

Obj. opérationnel 4.2 : Développer des partenariats

Le PEDT rassemble des partenaires variés dans une logique de complémentarité. Le partenariat institutionnel (Commune, Éducation Nationale, CAF et SDJES) est consolidé par des partenaires opérationnels tels que les associations de parents d'élèves, l'INSEP, le Territoire Paris-Est-Marne et Bois...

Le tissu associatif saint-mandéen est riche de plus de 130 associations. La commune souhaite mobiliser ces acteurs de la vie locale pour le développer des actions éducatives en direction des enfants et des jeunes et des actions de formation en direction des professionnels.

Obj. opérationnel 4.3 : Découvrir des lieux culturels

Visiter des lieux culturels, c'est offrir aux enfants et aux jeunes une ouverture culturelle en lien avec le monde extérieur, leur donner des clés de compréhension du monde qui les entoure, les initier aux différents langages de l'art, de diversifier et développer leurs moyens d'expression, et de rencontrer des œuvres et des artistes.

Dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs scolaires et périscolaires, la commune encourage la découverte de ces lieux par un engagement financier important (subventions aux coopératives des écoles, budget des accueils de loisirs).

Obj. opérationnel 4.4 : Sensibiliser aux cultures du monde anglophone et découvrir la langue anglaise

La commune propose un accueil de loisirs appelé « English Club » tous les mercredis en période scolaire. Cet accueil est conduit par une équipe d'animateurs anglophiles et bénéficiant de temps de formation à la pratique de l'anglais.

Objectif général n°5 : Favoriser la transmission des valeurs républicaines à l'ensemble des enfants

Obj. opérationnel 5.1 : Transmettre au quotidien les valeurs du vivre-ensemble

L'École est le lieu où les élèves acquièrent les compétences qui leur seront indispensables tout au long de leur vie et notamment pour réussir leur vie en société, vivre ensemble dans une société démocratique et républicaine. Ces modalités de transmission sont reprises dans chaque règlement intérieur des écoles.

Dans une logique de complémentarité, une mise en cohérence des règles applicables sur les temps scolaires est recherchée sur les temps périscolaires et s'inscrit dans les règles de vie de chaque structure.

Obj. opérationnel 5.2 : Sensibiliser les professionnels à la laïcité

La laïcité c'est un principe constitutionnel qui garantit la non-ingérence de l'État dans les affaires religieuses et réciproquement. C'est la liberté pour chacun de croire ou de ne pas croire, de pratiquer un culte ou pas ou même d'en changer. L'État est neutre et impartial pour garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens et citoyennes, quelles que soient leurs convictions. La laïcité permet de faire vivre les valeurs républicaines.

La formation des personnels permet de respecter et faire respecter le principe de laïcité dans son activité professionnelle, sans discriminer et d'expliquer clairement les règles qui s'appliquent et en faire partager le sens.

La commune propose chaque année de former le personnel communal.

Objectif général n°6 : Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté chez les enfants

Obj. opérationnel 6.1 : Sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable

Les enfants déjà acteurs de notre société seront également les citoyens de demain. Dès le plus jeune âge, les enfants construisent leurs choix, ils recherchent des modèles qui vont ensuite les influencer tout au long de leurs existences. C'est tout une tranche âge sur laquelle il est important de concentrer ses efforts : l'éducation au développement durable devient un enjeu majeur.

De nombreuses actions sont menées dans le champ scolaire et dans le champ périscolaire pour sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable.

Obj. opérationnel 6.2 : Limiter le gaspillage et trier les déchets dans les restaurants scolaires et les écoles

La lutte contre le gaspillage et le tri des déchets sont deux leviers pour faire évoluer les pratiques des enfants, voire parfois aussi jusque dans leur foyer.

La lutte contre le gaspillage et le tri des déchets passent par des actions pédagogiques en direction des enfants aussi bien pendant le temps scolaire que périscolaire, notamment lors de la cantine.

Obj. opérationnel 6.3 : Encourager la mobilisation des enfants et adolescents citoyens

La commune dispose d'un conseil municipal des enfants (CME) et d'un conseil municipal des jeunes (CMJ), composés respectivement de 24 enfants de CM1-CM2 et 10 jeunes de 6ème et 5ème, tous saint-mandéens. Ces assemblées renouvelés tous les deux ans par des élections organisées dans les écoles élémentaires et les collèges du territoire, initient les enfants et les jeunes à la vie démocratique et à la découverte de nos institutions.

Mobiliser les enfants et les jeunes passe nécessairement par une connaissance de leurs droits, c'est pourquoi la commune souhaite s'engager dans des actions de sensibilisation aux droits de l'enfant, tel le programme des Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant porté par le Défenseur des Droits.

La Police municipale mène également dans les écoles un « permis piéton » permettant de responsabiliser les élèves de CE2 par rapport à leur sécurité et au respect des usagers les plus vulnérables.

Obj. opérationnel 6.4 : Sensibiliser aux premiers secours

La ville propose aux jeunes adolescents des formations Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Obj. opérationnel 6.5 : Responsabiliser les jeunes par le biais de l'animation volontaire

La commune aide les jeunes qui souhaitent s'engager dans les formations BAFA. Une aide financière est octroyée pour les sessions de formation générale et d'approfondissement. Par ailleurs les jeunes peuvent effectuer leur stage pratique dans les accueils de loisirs de la commune, tout en étant rémunérés.

Objectif général n°7 : Sensibiliser les enfants au bien-être et à la santé

Obj. opérationnel 7.1 : Eduquer les enfants à l'alimentation et au goût

La commune développe des actions éducatives pour éduquer les enfants à une alimentation saine, équilibrée et variée grâce au partenariat avec le prestataire de restauration collective et aux équipes d'animation encadrant les enfants.

Obj. opérationnel 7.2 : Encourager des pratiques physiques et sportives régulières

La pratique d'une activité physique et sportive est un enjeu de santé publique. En effet une pratique régulière concourt à une bonne qualité de vie. Lorsqu'elle est pratiquée dès le plus jeune âge elle permet de construire son capital physique, physiologique et psychosocial.

En plus de mettre à disposition deux éducateurs sportifs dédiés aux sports dans les écoles et les accueils de loisirs, la commune organise des événements sportifs pour les enfants et les jeunes.

IV. Dispositifs ville intégrés au PEDT

A. Les accueils de loisirs sans hébergement

1. Présentation

a) Les accueils de loisirs maternels et élémentaires périscolaires et extrascolaires

Maternels	Elémentaires
La Tourelle, 4 rue Plisson 94160 Saint-Mandé	Paul Bert, 3 rue Paul Bert 94160 Saint-Mandé
Paul Bert, 10 rue Cailletet 75012 Paris	Charles Digeon, 24, rue du Commandant Mouchotte 94160 Saint-Mandé
Charles Digeon, 24, rue du Commandant Mouchotte 94160 Saint-Mandé	Emilie & Germaine Tillion, 20, boulevard de la Guyane 94160 Saint-Mandé
Emilie & Germaine Tillion, 20, boulevard de la Guyane 94160 Saint-Mandé	

Tous ces accueils de loisirs sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports en tant qu'accueil collectif de mineurs à la fois en périscolaire et en extrascolaire. Les sites, situés au sein des écoles, peuvent être regroupés durant les vacances scolaires pour optimiser le fonctionnement et permettre l'entretien des locaux.

b) Le Club Ados

Le « Club Ados » est un accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire proposé aux collégiens et lycéens (11-17 ans). Il se situe au sein des locaux de l'école élémentaire Paul Bert et peut être localisé sur d'autres écoles en fonction des sites ouverts pendant les vacances.

Les objectifs sont les suivants :

- ❖ Permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles activités (sportives, culturelles, artistiques ou ludiques)
- ❖ Favoriser l'expression des jeunes et développer leur sens critique (en leur apprenant à argumenter leurs choix)
- ❖ Favoriser l'implication et l'autonomie des jeunes dans les tâches de la vie quotidienne du centre.

c) L'English Club

L'English Club, spécificité saint-mandéenne, est un accueil de loisirs sans hébergement fonctionnant les mercredis qui vise à faire découvrir aux enfants les cultures et la langue du monde anglophone grâce à des animateurs dotés d'une aisance dans la pratique de l'anglais, voire bilingues.

C'est donc l'occasion de mener des activités traditionnelles d'accueil de loisirs en anglais, de créer des activités qui font découvrir le monde anglophone et l'Angleterre notamment, d'accueillir des intervenants extérieurs natifs d'un pays anglophone, de recevoir des spectacles en anglais etc...

L'English Club ne fonctionne que les mercredis en tant qu'accueil de loisirs sans hébergement déclaré. Il accueille des enfants d'âge maternel et élémentaire.

d) La pause méridienne

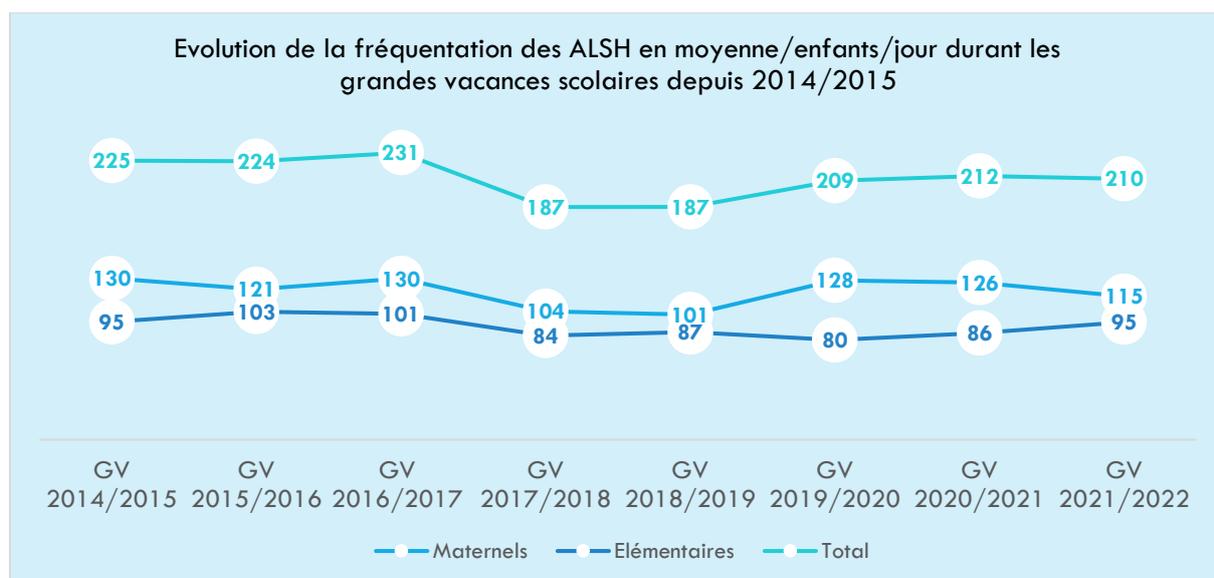
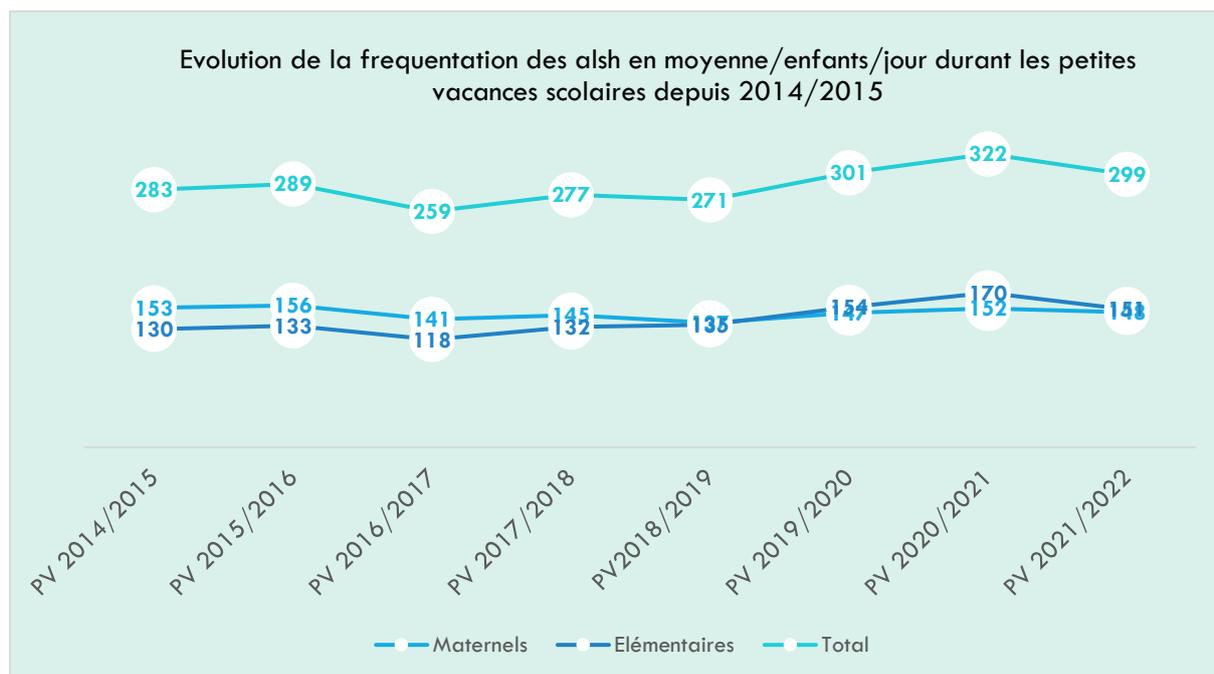
La pause méridienne fonctionne tous les jours d'école, encadrée par des surveillants de cantine, des animateurs permanents de la ville et, en maternelles, des atsem. Ce temps d'accueil n'est pas déclaré

comme un accueil collectif de mineurs auprès du SDEJS. La commune souhaite cependant tendre vers un accueil collectif de mineurs en maternelle.

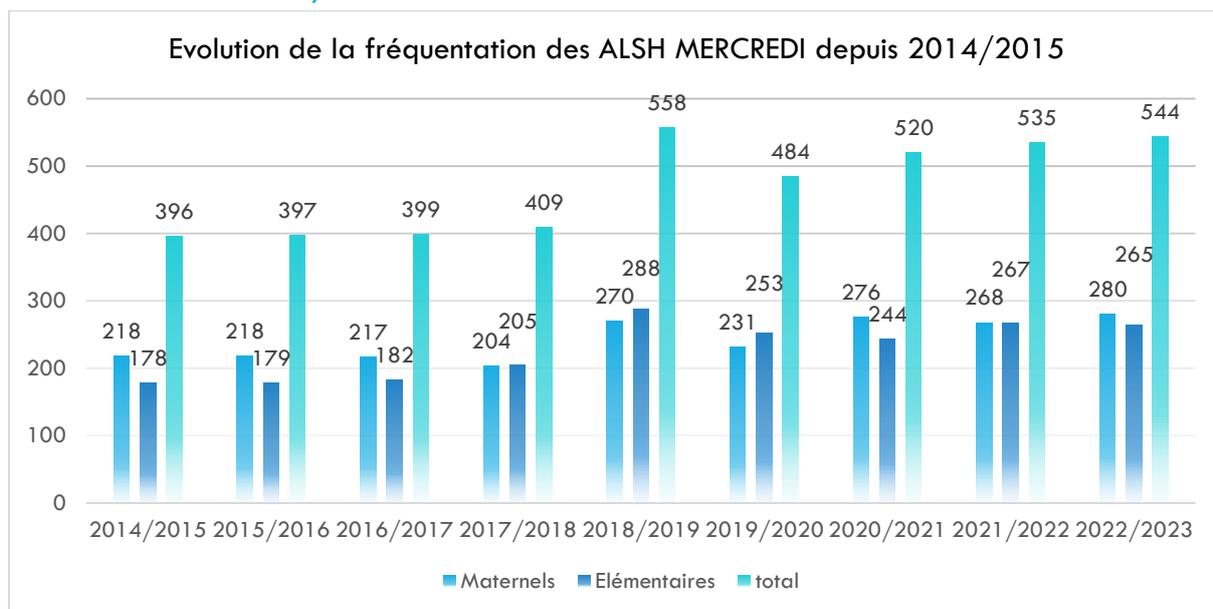
Pendant la pause méridienne en maternelle tout comme en élémentaire, avant le repas ou après le repas, les enfants peuvent se voir proposer des ateliers ou des séances d'animation menés par les animateurs et les atsem.

2. Evolution de la fréquentation depuis 2014/2015

a) Pendant les vacances scolaires

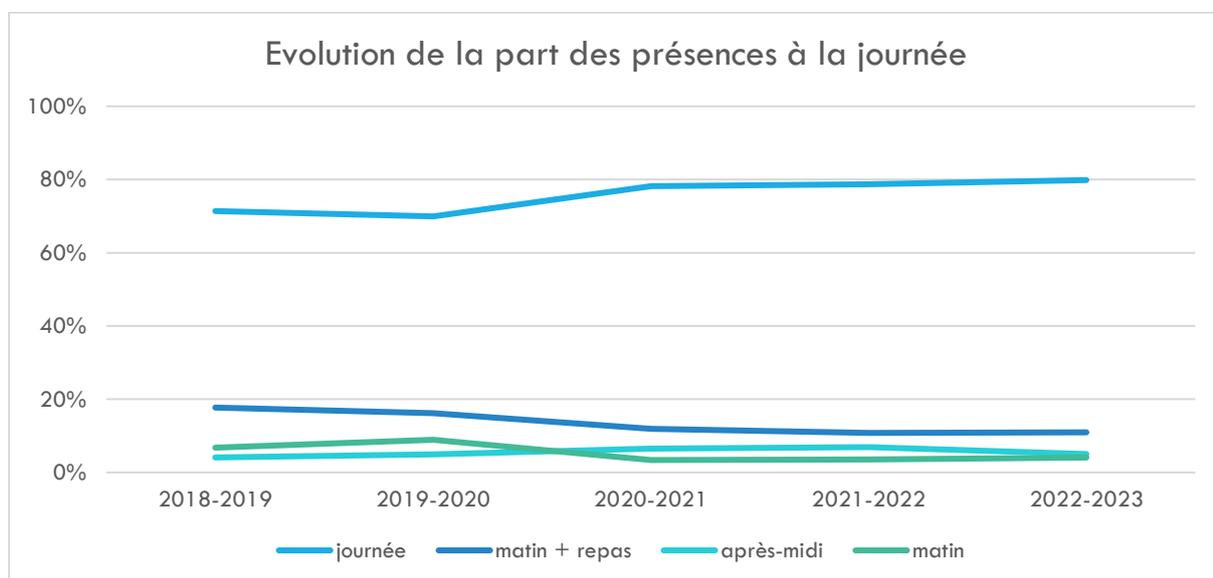


b) Les mercredis



Depuis le 1^{er} septembre 2018, l'organisation du temps scolaire a été modifiée conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017. La semaine scolaire passant à 4 jours, le mercredi est devenu une journée périscolaire sans école. Les familles ont la possibilité de réserver l'accueil de loisirs du mercredi selon les quatre modalités suivantes :

- A la journée complète avec le repas
- Le matin et le repas
- Le matin
- Et l'après-midi



Les réservations à la journée représentent plus de 75 % des réservations.

3. Moyens mobilisés sur les accueils de loisirs

a) L'encadrement des accueils de loisirs

Conformément à l'objectif opérationnel 1.6, la commune de Saint-Mandé souhaite maintenir, dans la mesure du possible, les taux d'encadrement suivants :

- Pour les accueils périscolaires avant et après l'école :
 - 1 pour 10 dans les accueils maternels
 - 1 pour 14 dans les accueils élémentaires
- Pour les accueils périscolaires du mercredi :
 - 1 pour 10 dans les accueils maternels
 - 1 pour 14 dans les accueils élémentaires

La commune se charge de recruter des animatrices et animateurs dont les qualifications répondent aux obligations réglementaires.

b) Les équipements

Les accueils de loisirs en maternel et en élémentaire se situent au sein des écoles publiques de la ville, ainsi que le « Club Ados ».

Rappel

Maternels	Elémentaires
La Tourelle, 4 rue Plisson 94160 Saint-Mandé	Paul Bert, 3 rue Paul Bert 94160 Saint-Mandé
Paul Bert, 10 rue Cailletet 75012 Paris	Charles Digeon, 24, rue du Commandant Mouchotte 94160 Saint-Mandé
Charles Digeon, 24, rue du Commandant Mouchotte 94160 Saint-Mandé	Emilie & Germaine Tillion, 20, boulevard de la Guyane 94160 Saint-Mandé
Emilie & Germaine Tillion, 20, boulevard de la Guyane 94160 Saint-Mandé	

La Ville de Saint Mandé, avec une superficie de 0.92 km² dispose d'une bonne dotation d'équipements divers.

Lors de certains temps scolaires et/ou péri et extrascolaires, les enfants peuvent bénéficier des équipements suivants dans le cadre des activités proposées tant par les équipes des accueils de loisirs que par les services partenaires :

- Les équipements sportifs :
 - Le Centre sportif Roger Vergne, situé au 31 rue du Commandant Mouchotte, disposant d'une piscine, d'une salle polyvalente et d'un gymnase multisports.
 - La salle omnisports, située au 10 rue Mongenot, disposant composée de deux dojos, d'une salle de danse et d'une salle polyvalente.
 - Le stade des Minimes, situé au 64 avenue des Minimes, disposant d'une grande aire de jeux multisports associée à une piste d'athlétisme dotée de quatre couloirs, d'un sautoir et d'une aire de lancer de poids, ainsi que d'une salle d'entraînement attenante.
 - Le gymnase Andrée Benzoni, situé au 17 rue de la 1^{ère} Division Française Libre, disposant d'une aire de jeu d'handball, aux normes nationales, et multisports, ainsi qu'une salle de danse parquetée.
 - La salle Jean Bertaud, située 19 avenue Joffre, disposant d'une salle de danse
- Les équipements culturels
 - Cresco, situé au 4 rue Pasteur, dispose d'un auditorium de 250 places, de 15 salles d'activités, d'un studio d'enregistrement vidéo, d'un mini FabLab, d'un espace numérique...
 - La médiathèque, située 3 avenue de Liège, et son espace jeunesse
 - La ludothèque, situé 8 place Lucien Delahaye.
- Autres équipements
- La salle des fêtes de la Mairie

Par ailleurs la situation géographique idéale de la Ville permet de bénéficier d'un environnement naturel très favorable (Bois, Lac...).

c) Moyens financiers

La ville dispose d'un budget qui lui permet de participer au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires mais également aux accueils de loisirs tant en fonctionnement qu'en investissement.

B. Poursuite du plan mercredi

Engager dans un plan mercredi depuis septembre 2018, la commune a la volonté de poursuivre son implication par le développement de la qualité des actions qui sont menées chaque mercredi dans les accueils de loisirs. Il est également important que l'accueil de loisirs du mercredi soit un temps de relâche pour l'enfant dans une semaine scolaire où il lui est demandé une grande concentration au quotidien.

Les objectifs partagés (cf.III.) concernent l'ensemble des temps de la vie de l'enfant dans le cadre de ce PEDT. En effet, il est indispensable de veiller à une cohérence globale de ces objectifs, qui doivent être l'affaire de tous à tous les moments.

Le plan mercredi s'articule autour des axes pédagogiques opérationnels découlant des objectifs partagés. Les actions menées lors des mercredis et des vacances scolaires de 2018 à 2023, énoncées dans le bilan du PEDT en annexe, ont conduit la ville à proposer le développement de partenariat déjà existant, mais aussi de les étoffer pour les mercredis. Ces expériences et les différents bilans avec les partenaires ont mis en exergue la volonté d'ouvrir les actions sur de nouvelles collaborations.

C'est dans ce cadre d'accueil de loisirs du mercredi, que les équipes d'animation doivent veiller, comme chaque jour de la semaine, au rythme de vie des enfants.

1. La Charte de Qualité

La charte de qualité a pour objectifs :

→ **La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

- ❖ Les équipes d'animation sont stables sur les différents sites et elles communiquent avec les équipes enseignantes ce qui permet de développer les échanges pour continuer à améliorer la complémentarité et la cohérence éducative.
- ❖ Les objectifs partagés et les axes pédagogiques du Plan mercredi ont été construits en lien avec les différents projets d'école et en cohérence avec l'inspection académique.
- ❖ Les locaux occupés par l'école, hormis les classes, sont tous mutualisés avec l'accueil de loisirs.
- ❖ Les équipes d'animation sont sollicités régulièrement pour des bilans.

→ **L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

- ❖ L'inclusion des enfants en situation de handicap est un axe majeur dont se saisit la ville depuis plusieurs années notamment en permettant aux animateurs de partir en formation.
- ❖ La Ville travaille en étroite collaboration avec l'enseignante référente de la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de développer le partenariat, toujours dans le cadre du secret professionnel, afin d'assurer un accueil le plus adapté possible des enfants concernés quand ces derniers fréquentent les ALSH de la Ville.
- ❖ Lorsque le besoin est confirmé suite à un diagnostic, aux échanges avec la famille et les enseignants concernés, un animateur (H/F) supplémentaire peut être affecté pour répondre à un besoin d'encadrement supplémentaire.
- ❖ L'accueil c'est aussi celui des familles ; les équipes organisent 1 à 2 fois dans l'année scolaire une porte ouverte par site offrant la possibilité aux familles de découvrir en partie l'aboutissement des projets, mais aussi de se retrouver ensemble (familles, enfants, animateurs...) pour enrichir les liens. Sont aussi organisés des réunions d'informations dès

le début d'année pour présenter les équipes, le fonctionnement et les objectifs pédagogiques de l'accueil.

- ❖ La ville poursuit l'organisation de temps d'échange avec les familles via les associations de parents d'élèves.

→ **La mise en œuvre de la richesse des territoires**

- ❖ Malgré une surface assez réduite, la Ville de Saint Mandé dispose d'équipements qu'elle mis à disposition des partenaires de la ville et des accueils de loisirs (cf.IV.A.3.b).
- ❖ La Ville bénéficie de l'accès au Bois de Vincennes, au Lac Daumesnil, au Zoo de Vincennes etc. Cette proximité est une véritable plus-value pour des enfants résidants en territoire urbain.
- ❖ L'objectif est aussi de faire découvrir ou redécouvrir le territoire départemental. En effet, le Val-De-Marne est un territoire riche et vaste qui permet d'aborder des actions culturelles, environnementales, ou encore historiques.
- ❖ Ces objectifs précédents n'excluent pas la découverte de départements voisins, limitrophes quand les conditions le permettent (Ex : Paris, ou la Seine Saint Denis).

→ **Le développement d'activités éducatives de qualité**

- ❖ Le mercredi est un temps de relâche pour l'enfant. L'accueil de loisirs lui permet donc de découvrir ou redécouvrir des thématiques variées, récréatives et toujours ludiques.
- ❖ La ville se fixe l'objectif de deux sorties par an, une avant janvier et une en fin d'année scolaire. Il s'agit ici d'un objectif minimum qui peut tout à fait être augmenté dans le cadre de sortie pédagogique intéressante et sous réserve de budget disponible.
- ❖ Les activités proposées le mercredi (mais également sur les autres temps péri et extrascolaires) se font sur la base du libre choix de l'enfant. Les échanges avec les familles, réguliers, formels ou informels permettent de dialoguer aussi sur les envies et les besoins des enfants.
- ❖ Une porte ouverte minimum sera organisée par année scolaire afin de donner à voir le parcours des enfants au sein des accueils de loisirs du mercredi (En raison de l'intensité du plan Vigipirate, d'autres actions mêlant parents, enfants et professionnels, au sein de l'accueil de loisirs, pourront être envisagées : spectacle, expositions...).
- ❖ Le système d'inscription les mercredis démontre de la régularité de fréquentation de près de $\frac{3}{4}$ des enfants. Mais cela n'est pas systématique. Aussi, la notion de parcours d'activité se pose sur l'année scolaire et en fonction de l'évolution des enfants. Les équipes dans le cadre des projets d'animation individuels ou collectifs mettent en avant la notion de continuité dans le parcours et le projet proposé.

La ville de Saint-Mandé s'inscrit pleinement dans la charte de qualité du plan mercredi et souhaite tendre au maximum vers l'ensemble des critères indiqués dans la charte.

C'est dans ce contexte de Plan Mercredi que la Ville, au-delà même des objectifs partagés du présent PEDT, souhaite poursuivre les actions autour des axes pédagogiques les mercredis.

2. Axes pédagogiques du plan mercredi

→ **Un axe culturel : la culture sous toutes ses formes**

- ❖ La culture scientifique
- ❖ La culture artistique (art pictural, arts du spectacle...)
- ❖ La culture anglophone avec l'English Club

→ **Un axe santé et bien-être**

- ❖ Une éducation à l'alimentation
- ❖ Des éducateurs sportifs (ETAPS) mis à disposition les mercredis

→ **Un axe développement durable et écologie**

La poursuite de ces trois axes laisse cependant une part de créativité aux équipes d'animation pour proposer et innover dans le respect du présent PEDT et des projets pédagogiques de chaque site.

3. Les moyens

La ville met à disposition des moyens financiers auprès des accueils de loisirs afin qu'ils puissent répondre aux objectifs fixés : développer les sorties, les activités de qualités, l'accueil des enfants en situation de handicap, etc.

Ces moyens se traduisent aussi par une volonté de maintenir un taux d'encadrement périscolaires et donc de stabiliser les équipes d'animations du mercredi.

C. Les séjours

La Ville organise plusieurs séjours au cours de l'année généralement pendant les vacances scolaires à l'hiver, au printemps et à l'été. Ces séjours ciblent un public âgé de 4 ans à 17 ans, à partir de la moyenne section de maternelle jusqu'à la Terminale. En fonction des séjours de 20 à 80 places sont proposés pour une durée qui varie de deux à sept nuits.

L'encadrement est assuré en priorité par des animateurs qui travaillent dans les accueils de loisirs des mercredis et des vacances afin d'assurer une continuité pédagogique et une meilleure connaissance des enfants, c'est aussi un cadre rassurant et sécurisant pour les enfants et les familles.

La commune souhaite développer son offre de séjours par l'organisation de séjour culturel ou linguistique, d'un séjour à l'automne, voire dans le cadre du dispositif colo apprenante par le biais du savoir-nager et/ou du savoir-rouler.

D. Le Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants

La commune s'est dotée d'un conseil municipal des enfants (CME) et d'un conseil municipal des jeunes (CMJ), composés respectivement de 24 enfants de CM1-CM2 et 10 jeunes de 6^{ème} et 5^{ème}, tous saint-mandéens. Ces organes renouvelés tous les deux ans par des élections organisées dans les écoles élémentaires et les collèges du territoire, initient les enfants et les jeunes à la vie démocratique et à la découverte de nos institutions.

Répartis en cinq commissions (Sport et loisirs, Culture et événementiel, Environnement et patrimoine, Santé et prévention, Solidarité et jumelage), les jeunes élus élaborent des projets variés et les soumettent à M. le Maire.

Par ailleurs, les jeunes élus participent à des commémorations et aux événements municipaux.

V. Politique d'inscription et tarifaire (cf. Annexe)

Modalités d'inscription, facturation et paiement des prestations					
	Pause méridienne	Accueils pré et post-scolaires	ALSH mercredi	ALSH Vacances	English Club mercredis
Inscription	A la demande de la famille au moment de l'inscription scolaire ou de l'actualisation du Dossier Enfance Jeunesse.		A la demande de la famille au moment de l'inscription scolaire ou de l'actualisation du Dossier Enfance Jeunesse.	Sous réserve de Dossier Enfance Jeunesse valide, inscription via l'espace citoyen selon un calendrier prédéfini en amont pour chaque période de vacances. Inscription à la journée avec repas.	Sous réserve Dossier Enfance Jeunesse valide, inscription annuelle via l'espace citoyen selon une période définie avant le démarrage de l'English Club. Nb de places limitées : 48 en élémentaire et 70 en maternel. Fonctionnement à la journée avec repas.
Réservation	Sans réservation préalable.		Réservation via l'espace citoyen obligatoire jusqu'à 3 jours calendaires avant la date de fréquentation (idem pour annulation) 4 choix d'inscription possibles : Matin, Matin + repas, Après-midi, journée complète avec repas.	Réservation réalisée au moment de l'inscription. Possibilité de modification, annulation, via l'espace citoyen pendant toute la période d'inscription.	Réservation obligatoirement à l'année et automatique résultant de l'inscription.
Cas particulier en cas de réservations			Jour facturé si pas d'annulation 3 jours calendaires avant la journée prévue (sauf avec certificat médical selon conditions)	Pas d'annulation possible en dehors de la période d'inscription : jour facturé en cas d'absence sauf avec certificat médical (selon conditions)	Fréquentation assidue obligatoire. Absence possible si certificat médical sans facturation (selon condition). Sans justificatif, la Ville peut annuler l'inscription de l'enfant.
Tarifs et facturation (cf. Annexe)	Tarifs établis à partir des coûts de service et d'un taux de subvention défini en fonction du revenu fiscal de référence de la famille. Facturation calculée sur le nombre de fréquentations mensuelles par enfant		Tarifs établis à partir des coûts de service et d'un taux de subvention défini en fonction du revenu fiscal de référence de la famille. Facturation des réservations enregistrées.		
Tarifications	Tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal				
Paiements	A l'accueil unique : en espèces, par chèque, par carte bancaire, par prélèvement automatique ou via l'espace citoyen.				

VI. Pilotage et évaluation du PEDT et de son Plan Mercredi

A. Comité de suivi de la mise en œuvre

- Un comité de pilotage une fois par an en mai/juin composé de :
 - M. le Maire et/ou son représentant
 - Le directeur de la Famille et/ou son représentant chef de projet
 - L'inspecteur-trice de circonscription
 - Conseiller de la CAF94
 - Conseiller SDJES94
 - Deux directeurs d'école invités
 - Les représentants de parents élus (un par association)
- La réunion périodique avec les représentants de parents (soit 5 réunion pour une année scolaire) qui a lieu la semaine précédant chaque période de vacances scolaires.
- Un comité technique uniquement en interne 2 fois par an (l'un au premier trimestre de l'année scolaire et l'autre en mai/juin : devant toujours précédé le seul comité de pilotage de l'année), composé du :
 - Directeur de la famille
 - Responsable du pôle action éducative/chef de projet
 - L'adjointe à la responsable du pôle
 - Les directeurs ALSH
 - Les ETAPS selon les sujets
 - Et toutes personnes ressources selon les thématiques

B. Evaluation du PEDT et du Plan mercredi

Un bilan annuel devra être construit en partenariat avec les acteurs de terrain et les membres du comité de suivi.

Chaque site devra fournir donc un bilan annuel de leur projet pédagogique. Les projets d'animation des animateurs devront être rédigés décrivant contenu et objectifs.

Des réunions régulières se tiendront avec les acteurs de terrain avec pour objet le PEDT. Ces réunions viendront alimenter aussi les rencontres avec les représentants de parents dans le cadre du comité de suivi.

Le PEDT tout comme les activités pourront être évoqués en Conseil d'école.

L'évaluation pourra évoluer au fur et à mesure pour s'adapter à l'évolution même du PEDT, des actions etc.

Cette évaluation sera basée sur des indicateurs variés à la fois qualitatifs et quantitatifs. Il ne s'agit pas de mesurer uniquement la satisfaction des enfants et des familles, bien qu'importante. La liste des indicateurs n'est pas exhaustive et d'autres peuvent être mis en place par la suite selon les besoins et les actions menées.

CONCLUSION

La Ville de Saint-Mandé fait le choix d'un partenariat fort notamment avec les représentants de parents et les acteurs de terrain.

Elle a également choisi d'intégrer le Plan Mercredi au présent PEDT en accord avec les partenaires dans un souci de cohérence pédagogique, dans l'intérêt des enfants.

Ce PEDT, tout comme le plan mercredi, sont amenés à évoluer grâce à l'observation et l'évaluation des actions quotidiennes.

ANNEXES

I.	Bilan PEDT 2019/2023.....	1
II.	Charte de qualité du plan Mercredi.....	9
III.	Tarif et facturation	12
IV.	Déclinaison des objectifs.....	14

I. Bilan PEDT 2019/2023

A. Des instances de dialogue et d'échange dans une démarche partenariale

1. Le comité de pilotage

En raison de la pandémie, les réunions du comité de pilotage initialement prévues en mai-juin n'ont pas pu se tenir en 2020, 2021 et 2022.

Une seule réunion du comité a eu lieu le 22 mai 2023.

2. Des rencontres avec les représentants de parents

Quinze rencontres partenariales ont eu lieu et sont vouées à perdurer. En effet, les représentants de parents d'élèves et les représentants de la ville (élus, responsables et directeurs de service) sont amenés à se rencontrer avant chaque période de vacances scolaires soit 5 fois dans l'année. Il s'agit d'un échange à la fois sur les projets en cours mais aussi sur des problématiques organisationnelles ayant un impact sur le rythme de l'enfant, l'organisation familiale, le lien aux associations et les activités proposées toujours dans le cadre du projet éducatif de territoire.

Ces rencontres ont permis de mettre en avant des axes d'amélioration tant sur les aspects organisationnels que sur les aspects pédagogiques.

Exemples de points abordés durant ces réunions :

L'organisation d'ateliers sur les temps de cantine ou pendant les vacances

Les animations sportives menées par les ETAPS au sein des ACM

Des projets d'animation

La diffusion des programmes d'activités aux familles

Les séjours

Le protocole sanitaire et ses évolutions

L'évolution des effectifs

Les difficultés de recrutement et leur remédiation

La restauration scolaire (qualité, part du bio...)

La gestion des grèves

L'accueil des enfants en situation de handicap

Calendrier de ces rencontres

Année 2019/2020	Année 2020/2021	Année 2021/2022	Année 2022/2023
Mercredi 05/02/2020	Mercredi 14/10/2020 Jeudi 17/12/2020 Mercredi 10/02/2021 Mercredi 14/04/2021 Mercredi 30/06/2021	Mardi 19/10/2021 Jeudi 17/02/2022 Mercredi 20/04/2022 Mercredi 06/07/2022	Mercredi 16/11/2022 (après les élections des représentants de parents d'élèves) Mercredi 14/12/2022 Mercredi 15/02/2023 Mercredi 19/04/2023 Mercredi 05/07/2023

3. Les réunions techniques avec les directions ALSH

Initialement prévu deux fois par an, le comité technique regroupant Directeur de la famille, Responsable du pôle action éducative, Adjointe à la responsable du pôle, Directeurs ALSH, ETAPS selon les sujets et toutes personnes ressources selon les thématiques ne s'est pas réuni sous cette forme pendant la pandémie.

En revanche, des points réguliers ont été menés sous forme de réunion mensuelle ou trimestrielle, et d'échanges individuels entre le responsable du Pôle action éducative et chaque directeur ALSH.

4. Les partenariats

- Avec l'Education Nationale
- Avec les partenaires internes municipaux notamment (ludothèque, piscine, médiathèque, Cresco...)
- Police Municipale et la Police Nationale
- Exemple d'autres partenaires étant intervenus au sein ou en direction des accueils de loisirs :
Fondation Tara Océan, Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant, COLORI, Futur en Herbe, Les Savants fous, Poum Tchak Académie, Paris Est Marne & Bois, Groupe Emerige & le Château de Versailles...

B. Les objectifs du PEDT

1. Des objectifs généraux et opérationnels partagés entre partenaires

Objectif général n°1 : Favoriser des temps éducatifs de qualité permettant l'épanouissement de l'enfant ainsi que ses apprentissages sur le temps scolaire

Obj. opérationnel 1.1 : Proposer aux enfants des moments ludiques tout en respectant leur rythme

Des moments ludiques sont proposés aux enfants en dehors des temps d'enseignement. Au sein des accueils de loisirs, des activités ludiques sont proposées aux enfants par les équipes d'animation. Les équipes sont composées notamment d'une vingtaine d'animatrices et d'animateurs référents ce qui facilite l'émergence d'une relation de confiance entre les enfants et leur référent. Cette relation de confiance concourt à l'épanouissement des enfants.

La mise en place d'une journée-type alternant temps d'activité dirigée, temps de récréation, temps calme, temps de repas/goûter et son adaptation à l'âge des enfants leur apportent un repère essentiel dans leur développement physiologique.

Exemple de journée-type sur un mercredi en accueil de loisirs maternel :

07h30 – 09h30 : Accueil échelonné des enfants
09h30 – 10h00 : Temps récréatif
10h00 – 11h45 : Temps d'activités dirigés
11h45 – 13h30 : Repas
13h30 – 14h15 : Temps calme
14h15 – 16h00 : Temps d'activités dirigés
16h00 – 17h00 : Goûter
17h00 – 19h00 : Départ échelonné des enfants

Obj. opérationnel 1.2 : Permettre aux enfants de ne rien faire, de se reposer, de se détendre et d'échanger

Au sein des accueils de loisirs, les équipes d'animation s'appuient sur un projet pédagogique dans lequel le choix des enfants est un élément central qui oriente proposition d'activités et fonctionnement de la structure.

Obj. opérationnel 1.3 : Proposer un service d'étude surveillée en élémentaire

La Commune est conventionnée avec l'AOES 94 afin que l'association organise et mette en œuvre un service d'étude surveillée en élémentaire après le temps scolaire. L'étude surveillée est assurée tous les jours d'école de 16h30 à 18h00 par des enseignants.

Chaque jour ce sont 30 % des élèves des écoles élémentaires qui fréquentent l'étude surveillée depuis 2018.

Obj. opérationnel 1.4 : Accompagner les enseignants de cycle 2 dans la mise en place d'activités langagières

Le « Labo de langues » est un équipement municipal animé par une intervenante en anglais. Doté de 30 ordinateurs munis de casques audio et micro ainsi que d'un logiciel d'apprentissage adapté, le laboratoire de langues accueille les élèves des classes élémentaires du CP au CE2 tous les jours d'école pour des séances d'apprentissage de 45 min par semaine.

Obj. opérationnel 1.5 : Mettre à disposition des écoles maternelles publiques des agents spécialisés des écoles maternelles

La commune emploie des ATSEM en nombre important, à raison de 1 agent par classe de petite section, 1 agent par classe de moyenne section et 1 agent pour deux classes de grande section. Les ATSEM ont pour missions d'assister le personnel enseignant dans l'accueil des enfants, leur hygiène et la pédagogie.

Par ailleurs, la commune déploie également une ATSEM volante pour pallier aux absences en donnant une priorité aux petites sections.

Obj. opérationnel 1.6 : Conserver les taux d'encadrement non assouplis

Conformément au décret du 1^{er} août 2016, le PEDT permet la mise en place des taux suivants :

- Un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Bien que toute la filière animation connaisse actuellement des difficultés de recrutement et de fidélisation, la commune souhaite maintenir les taux périscolaires initiaux dans la mesure du possible, à savoir :

- Un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

Objectif général n°2 : Favoriser la réussite éducative de tous les enfants

Obj. opérationnel 2.1 : Mettre en place des transitions efficaces entre les différents temps et en maintenant un lien d'échange et de proximité entre les différents acteurs

Des transitions efficaces entre les différents temps reposent sur une communication fluide entre les directions des accueils de loisirs, les directions scolaires, la Direction de la Famille et l'inspection académique de circonscription.

Obj. opérationnel 2.2 : Concourir à l'organisation d'activités éducatives « hors les murs »

La commune subventionne chaque année les écoles publiques pour permettre aux enseignants de proposer des classes de découverte, des sorties à raison de 50 € par élèves.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Subvention aux écoles	82 600 €	17 730 €	78 950 €	75 050 €	254 330 €

Par ailleurs, la ville organise plusieurs séjours au cours de l'année. Ils sont ouverts aux enfants et aux jeunes scolarisés de la maternelle au lycée. Un séjour ski « historique » est organisé chaque hiver pendant les vacances de février. A l'été 2021, ont été organisés les premiers séjours estivaux. Puis en 2022, de nouveaux séjours ont vu le jour au printemps. Exemple de séjours : trappeur nature – sports d'hiver ski & surf – péniche...

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Nb de séjours	1	4	8	7	20
Nb d'enfants et de jeunes	80	65	220	200	565
Taux de participation	100 %	75 %	85 %	88 %	87 %

Objectif général n°3 : Favoriser l'égal accès des activités à tous les enfants y compris aux enfants en situation de handicap

Obj. opérationnel 3.1 : S'appuyer sur une tarification progressive en fonction des revenus des familles

La tarification a évolué à compter de janvier 2023. Elle était auparavant basée sur un calcul de quotient familial réalisé par les services de la commune et un système de taux d'effort selon les tranches de quotient établis. Depuis janvier 2023, elle s'appuie sur le revenu fiscal de référence et un taux de subvention personnalisé. Le taux de subvention permet aux familles de connaître leur tarif personnalisé plus facilement. Il est de plus applicable à toutes les activités périscolaires et extrascolaires.

Ces modes sont tous-deux des tarifications progressives en fonction des revenus des familles.

Obj. opérationnel 3.2 : Proposer des activités aux enfants sans distinction de genre

Les animateurs proposent des activités variées ouvertes à tous sans distinction de genre. Dans nos accueils de loisirs, les équipes de direction veillent à ce que les propositions d'activités physiques soient portées indistinctement par des animateurs ou des animatrices, tout comme les propositions d'activités artistiques.

Par ailleurs, en 2022-2023, deux directeurs ont suivi la formation « Egalité de genre » du Plan de formation des acteurs éducatifs et des accueils de mineurs du Val-de-Marne dont les objectifs étaient notamment d'identifier l'impact des stéréotypes de genre sur la construction de l'enfant et découvrir des outils pour aborder la thématique d'égalité de genre auprès d'un public jeune.

Obj. opérationnel 3.3 : Accueillir dans de bonnes conditions les enfants en situation de handicap

Aujourd'hui toutes nos structures de loisirs et leurs équipes accueillent des enfants en situation de handicap. Certains d'entre eux bénéficient dans le cadre scolaire d'un accompagnement par un AESH. Afin de permettre une continuité les temps périscolaires et extrascolaires, la Ville propose de recruter les AESH sur ces temps dès lors que l'enfant les fréquente. Cette volonté politique se traduit par un engagement financier soutenu par la CAF dans le cadre du Fond Public et Territoire.

Par ailleurs, la Ville a permis la formation de 4 animateurs à l'accueil des enfants en situation de handicap, par le biais du Plan de formation des acteurs éducatifs et des accueils de mineurs du Val-de-Marne ou du Centre National de Fonction Publique Territoriale.

C'est relativement peu au regard des sept accueils de loisirs de la commune et des 41 agents (directeurs et animateurs) intervenant.

Paradoxalement, bien que les attentes de formation sont fréquemment évoquées en réunion de service, les demandes des agents restent peu nombreuses (0 en 2020-2021, 1 en 2021-2022, 4 en 2022-2023).

De bonnes conditions d'accueil reposent également sur la connaissance de l'enfant. Avant de démarrer une période d'accueil et selon la nature du handicap, le directeur de l'accueil de loisirs rencontre le parent et son enfant. Il se présente, présente la structure et le cas échéant présente l'animateur qui sera le référent de l'enfant. De plus le directeur de l'accueil assure le lien avec la direction de l'école lorsque l'enfant est scolarisé dans la même école. L'ensemble des informations collectées et échangées dans ce cadre professionnel concourent à mettre en œuvre des conditions d'accueil optimales.

Objectif général n°4 : Développer la culture, sous toutes ses formes, au sein des activités, qu'elles soient artistiques, scientifiques...

Obj. opérationnel 4.1 : Former les animateurs

Grâce au Plan de formation des acteurs éducatifs et des accueils de mineurs du Val-de-Marne et aux formations proposées par le CNFPT, la commune a formé près de 12 animateurs par an équivalent à plus de 50 journées de formation.

Exemple de formation suivies par des agents (directeurs, animateurs, atsem) :

Animer dehors, dans la rue et dans la nature ; Formation à l'environnement et au développement durable ; L'accueil des enfants de moins de 6 ans ; Mettre en place des activités physiques et sportives ; Eduquer au numérique, Le numérique en ACM ; Mettre en place des activités scientifiques et techniques ; Animer et évaluer des ateliers au regard des objectifs pédagogiques ; Codage pour les maternels sans écran.

Obj. opérationnel 4.2 : Développer des partenariats

Plusieurs partenariats ont été réalisés ou sont encore en cours :

- Avec l'INSEP dont certains sportifs en cours de formation BPJEPS sont accueillis par les ETAPS, permettant ainsi une expérience professionnelle riche pour les stagiaires et la rencontre de sportifs de haut-niveau pour les classes.
- Avec Colori pour la découverte du codage informatique sans écran,
- Avec le Défenseur des Droits dans le cadre du programme JADE
- Avec Paris Est Marne et Bois et le Défi éco-citoyen
- Avec l'association le Cavalier de la Tourelle pour des ateliers d'échec pendant la pause méridienne en élémentaire
- Avec les équipements municipaux...

Le tissu associatif saint-mandéen est riche de près de 130 associations dont 56 relèvent des domaines de la culture et du sport. Seule l'association le Cavalier de la Tourelle intervient dans les accueils de loisirs. Il conviendrait de mieux cerner les difficultés à mobiliser les associations locales dans le PEDT.

Obj. opérationnel 4.3 : Découvrir des lieux culturels

Une journée à Versailles, fruit d'un partenariat entre le Château de Versailles et le Groupe Emerige, permet de visiter le Château de Versailles sous différentes formes (visite contée, enquête, etc.)

Visite de différents lieux culturels (Comédie française, Cresco, Ateliers des lumières, Musée du Louvre, Cité des sciences...).

Les écoles perçoivent une subvention de la ville pour permettre aux enseignants de proposer des classes de découvertes, des sorties etc...

Obj. opérationnel 4.4 : Sensibiliser aux cultures du monde anglophone et découvrir la langue anglaise

La commune propose un accueil de loisirs appelé « English Club » qui se déroulait les mercredis et pendant les petites vacances scolaires.

Les difficultés de recrutement d'animateurs anglophones pendant les vacances scolaires venant s'ajouter à la nécessité de roulement des congés des équipes d'animation de la structure ont conduit à revoir les périodes d'ouverture de l'« English Club ». Depuis janvier 2022, l'« English Club » fonctionne uniquement les mercredis en période scolaire.

En outre, les compétences en anglais des animateurs ont pu être renforcées par la mise en place d'un temps de formation périodique avec un professeur d'anglais.

Objectif général n° 5 : Favoriser la transmission des valeurs républicaines à l'ensemble des enfants

Obj. opérationnel 5.1 : Transmettre au quotidien les valeurs du vivre-ensemble

Conformément au Code de l'Education, dans chaque école, un règlement intérieur précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative. Il comporte les modalités de transmission des valeurs et des principes de la République.

Le règlement est voté et actualisé chaque année par le conseil d'école sur proposition du directeur de l'école.

L'article R227-25 du Code de l'action sociale et des familles exige qu'un projet éducatif soit porté dans chaque accueil collectif de mineurs. A Saint-Mandé, chaque accueil est doté d'un projet qui rappelle notamment les règles de vie essentielles au vivre-ensemble.

Obj. opérationnel 5.2 : Former les personnels à la laïcité

Suivi d'une formation "Laïcité et valeurs de la République" en mars, novembre et décembre 2021 pour 16 participants (agents d'entretien, gardiennes d'école, animateurs, atsem et directeurs).

Objectif général n° 6 : Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté chez les enfants

Obj. opérationnel 6.1 : Mettre en place des projets relatifs aux enjeux du développement durable

Plusieurs projets ont été menés au sein des accueils de loisirs qui ont permis de sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable : Défi éco-citoyen en lien avec les accueils de loisirs du Territoire Paris Est Marne et Bois, projet avec la Fondation TARA, Futur en Herbe, Journée de la Terre.

Participation à l'opération Eco cons'eau, action du SEDIF visant à sensibiliser le public aux enjeux écologiques de l'eau, l'inciter à ne pas gaspiller l'eau potable et valoriser l'eau du robinet. Cette sensibilisation s'est déroulée dans les cantines scolaires des écoles élémentaires par la distribution d'un set de table ludique et pédagogique du 31/05 au 04/06/2021 et du 14/11 au 18/11/2022.

Obj. opérationnel 6.2 : Limiter le gaspillage et trier les déchets dans les restaurants scolaires et les écoles

Tous les restaurants scolaires des écoles élémentaires sont équipés d'une table de tri permettant à chaque convive de trier les déchets de son plateau, le plus souvent sous la supervision d'un adulte (animateur ou surveillant de cantine). Le fonctionnement en self facilite la réalisation du tri sélectif.

Chaque jour une pesée des déchets alimentaires est réalisée par les responsables d'office de restauration. Le poids est ensuite affiché dès le lendemain permettant aux animateurs de lancer le défi aux enfants de moins gaspiller que la veille.

Par ailleurs certaines écoles pratiquent le tri des déchets recyclables dans les classes.

Obj. opérationnel 6.3 : Mettre en place des projets autour de la citoyenneté

La commune dispose d'un conseil municipal des enfants (CME) et d'un conseil municipal des jeunes (CMJ), composés respectivement de 24 enfants de CM1-CM2 et 10 jeunes de 6^{ème} et 5^{ème}, tous saint-mandéens Ces organes renouvelés tous les deux ans par des élections organisées dans les écoles élémentaires et les collèges du territoire, initient les enfants et les jeunes à la vie démocratique et à la découverte de nos institutions.

Les jeunes élus ont visité l'Assemblée nationale (19 octobre 2022).

Les jeunes élus sont également répartis en cinq commissions : Sport et loisirs, Culture et événementiel, Environnement et patrimoine, Santé et prévention, Solidarité et jumelage. Chaque commission soumet à M. le Maire des projets à l'instar de la collecte de produits d'hygiène de première nécessité pour les familles sans ressources et leurs enfants hospitalisés en partenariat avec l'association Coallia et l'Hôpital Trousseau, ou d'une collecte de fourniture scolaire en direction d'écoles malgaches via l'association Adama (aide au développement à Madagascar et au Mail).

En outre, les CME-CMJ participe à différentes commémorations. Ils ont participé au ravivage de la flamme (9 décembre 2022).

Par ailleurs pendant des périodes de vacances scolaires, les accueils de loisirs ont pu participer au programme JADE (Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant) porté par le Défenseur des Droits. Ainsi pendant quatre jours, un binôme de JADE est intervenu pour proposer et conduire des activités ludiques de sensibilisation aux droits de l'enfant (février 2021 à Paul Bert élémentaire et avril 2021 à Charles Digeon élémentaire).

La Police municipale mène également dans les écoles un permis piéton permettant de responsabiliser les élèves de CE2 par rapport à leur sécurité et au respect des usagers les plus vulnérables.

Obj. opérationnel 6.4 : Sensibiliser aux premiers secours

La ville propose un weekend par an aux jeunes de suivre une formation Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Obj. opérationnel 6.5 : Responsabiliser les jeunes par le biais de l'animation volontaire

La ville aide les jeunes qui souhaitent s'engager dans les formation BAFA. Une aide financière est octroyée pour les sessions de formation générale et d'approfondissement. Par ailleurs les jeunes peuvent effectuer leur stage pratique dans les accueils de loisirs de la commune tout en étant rémunérés.

Objectif général n°7 : Sensibiliser les enfants au bien-être et à la santé

Obj. opérationnel 7.1 : Eduquer les enfants à l'alimentation et au goût

La ville a conclu un marché public avec le prestataire la SOGERES, marché qui a été reconduit en 2022. Conformément au cahier des charges, la SOGERES organise tous les ans des actions éducatives pour éduquer les enfants à une alimentation saine, équilibrée et variée en partenariat avec les équipes d'animation encadrant les enfants : tables d'hôtes, les recettes Pas pareilles, les amuse-bouche...

Obj. opérationnel 7.2 : Mettre en place régulièrement des activités physiques et sportives

La commune met à disposition deux éducateurs sportifs dans les écoles publiques élémentaires. Ils travaillent en étroite collaboration avec les enseignants pour les accompagner dans la mise en place d'activités physiques et sportives. Chaque classe bénéficie de leur intervention à raison d'une heure par semaine.

En outre, les éducateurs sportifs mènent des ateliers sportifs les mercredis matins et pendant les vacances scolaires en direction des accueils de loisirs (cycle escalade, cirque, athlétisme, football, spike ball, tchoukball, kin ball, ultimate...).

Dans le cadre des Jeux du Val de Marne, les éducateurs sportifs proposent aux écoles de participer au Triathlon des écoles. Chaque année, toutes les classes de cycle 3 se voient proposer une demi-journée sportive composée de plusieurs épreuves (natation, course à pied, escalade, trottinette...)

Le service des Sports propose une rencontre aquatique appelée « Challenge aquatique Bertaud ». Cet événement rassemble des équipes mixtes d'enfants de cycle 3 scolarisés de chaque école de ville.

C. Les axes pédagogiques du Plan mercredi

Au sein des accueils de loisirs du mercredi, les équipes d'animation proposent des projets variés dans lesquels l'axe culturel et l'axe développement durable ont une place prépondérante. L'axe santé bien-être se retrouve principalement dans l'intervention des éducateurs sportifs les mercredis matins car la pratique d'une activité physique régulière concoure à la bonne santé.

Exemples d'animations menées sur les mercredis :

- activités scientifiques avec Les Savants-fous, la découverte du codage sans écran avec COLORI, la robotique avec l'Ecole Algora,
- pratiques artistiques comme la danse, le graph, la peinture, le théâtre, la musique, etc.
- Défi-Ecocitoyen, Journée de la Terre, la biodiversité avec le Turfu club et Villes du futur avec le Planète club grâce au partenariat avec Futur en Herbe...

D. Conclusion et perspectives 2023/2026

Malgré la pandémie mondiale de nombreuses actions ont été réalisées dans le cadre du Projet Educatif de Territoire 2018/2023. La qualité de l'échange entre les différents acteurs est un facteur essentiel de la réalisation des objectifs du PEDT.

Il est proposé de reconduire les objectifs partagés pour la période septembre 2023 – aout 2026 et d'étoffer le nouveau PEDT par :

- Le développement de la pratique physique et sportive dans les accueils de loisirs et pendant les pauses méridiennes ;
- Le développement de la pratique de sports innovants à l'école tout en se conformant aux programmes scolaires ;
- L'organisation de séjour culturel ou linguistique, d'un séjour à l'automne, voire dans le cadre du dispositif colo apprenante par le biais du savoir-nager et/ou du savoir-rouler ;
- L'ouverture sur l'Europe ;
- L'évolution de la pause méridienne en maternel de la garderie vers un accueil de loisirs.

II. Charte de qualité du plan Mercredi

PLAN MERCREDI

CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- 1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

III. Tarif et facturation

A. Principes

L'ensemble des tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé.

La tarification repose sur un coût forfaitaire pour chaque activité et le calcul d'un taux de subvention applicable à l'ensemble des activités.

Le taux de subvention appliqué est au minimum de 35% et au maximum de 80 % du coût forfaitaire. Il est individualisé pour chaque famille en fonction de leur revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales. En outre le calcul repose sur les facteurs dynamiques que sont le montant forfaitaire mensuel du RSA socle, et le revenu médian défini par l'INSEE.

- Le taux de subvention est calculé selon les formules suivantes :
- $RMPP \text{ familles} = RSA \text{ socle} \times 2/3 + 68\% \times \text{Revenu fiscal de référence} / 12 / \text{nb de parts fiscale}$
- $RMPP \text{ plafond} = RSA \text{ socle} \times 2/3 + 68\% \times \text{Revenu moyen Saint-Mandé} / 12 / 3$
- $\text{Taux de subvention} = RMPP \text{ familles} / RMPP \text{ plafond} \times 65\%$

B. Coûts forfaitaires des activités

Activité	Coût forfaitaire	Tarif minimum (pour subvention de 80%)	Tarif maximum (pour subvention de 35%)
Forfait journée	32,30 €	6,46 €	21,00 €
Forfait Mercredi matin avec repas ¹	21,50 €	4,31 €	13,97 €
Forfait Mercredi matin ou après-midi sans repas	11,15 €	2,23 €	7,25 €
Accueil matin	3,08 €	0,62 €	2,00 €
Accueil soir maternel	6,15 €	1,23 €	4,00 €
Accueil soir élémentaire	3,08 €	0,62 €	2,00 €
Forfait journée English Club ¹	48,45 €	9,69 €	31,50 €
Restauration scolaire	10,00 €	2,00 €	6,50 €
Restauration scolaire (panier repas - PAI)	2,23 €	1,45 €	

Par ailleurs, pour certaines familles, et après étude par le CCAS, un tarif de restauration scolaire à 1€ peut être appliqué.

C. Facturation

Les accueils du matin, du soir et la restauration scolaire sont facturés en fonction de la présence effective des enfants.

Les familles dont l'enfant a fréquenté l'ALSH le mercredi ou pendant les vacances sans réservation préalable seront facturées avec une majoration de 30% de leur tarif individualisé.

Une facture unique (petite enfance, périscolaire, accueils de loisirs, restauration scolaire) est envoyée tous les mois, par mail (aux familles qui ont adhéré à la facture en ligne) ou au domicile avec une date limite de paiement.

Passé ce délai, un titre de recette est émis à l'en- contre de l'usager et transmis au Trésor Public qui sera chargé du recouvrement de la facture.

Les paiements peuvent s'effectuer à l'Accueil Unique en espèces, par chèque (à l'ordre de l'Accueil Unique), par carte bancaire, par prélèvement automatique, via internet (<https://saint-mande.es-pace-famille.net>), par CESU ou par chèque vacances uniquement pour les journées ALSH.

La Ville se réserve le droit de ne plus autoriser la fréquentation des accueils de loisirs en cas de facture non réglée.

Tarifification des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires

En cas d'absence non justifiée, les jours réservés pendant les vacances seront facturés et aucune annulation d'inscription ne sera prise en compte après la date limite de dépôt du bulletin d'inscription, sauf dans les cas suivants :

- cas de force majeure, et sur présentation d'un justificatif, comme le décès d'un ascendant, d'une sœur ou d'un frère de l'enfant, la naissance dans le foyer ;
- maladies de l'enfant nécessitant une éviction scolaire telles que mentionnées par *l'arrêté du 3 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction, mesures de prophylaxie à prendre à l'égard des élèves et du personnel dans les établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés en cas de maladies contagieuses* ;
- hospitalisation de l'enfant.

Les justificatifs sont à transmettre via l'Espace Citoyen ou à l'Accueil Unique dans les meilleurs délais et avant la fin du mois en cours, pour une prise en compte au moment de la facturation.

IV. Déclinaison des objectifs

I. Favoriser des temps éducatifs de qualité permettant l'épanouissement de l'enfant ainsi que ses apprentissages sur le temps scolaire	I.1. Proposer aux enfants des moments ludiques tout en respectant leur rythme
	I.2. Permettre aux enfants de ne rien faire, de se reposer, de se détendre et d'échanger
	I.3. Renforcer l'accompagnement dans les apprentissages
	I.4. Accompagner les enseignants de cycle 2 dans la mise en place d'activités langagières
	I.5. Améliorer la qualité de l'accueil et de l'encadrement des enfants en maternelle
	I.6. Maintenir la qualité de l'encadrement des accueils périscolaires
II. Favoriser la réussite éducative de tous les enfants	II.1. Assurer une meilleure cohérence éducative entre tous les professionnels de l'Education
	II.2. Concourir à l'organisation d'activités éducatives « hors les murs »
III. Favoriser l'égal accès des activités à tous les enfants y compris aux enfants en situation de handicap	III.1. S'appuyer sur une tarification progressive en fonction des revenus des familles
	III.2. Accueillir dans de bonnes conditions les enfants en situation de handicap
IV. Développer la culture, sous toutes ses formes, au sein des activités, qu'elles soient artistiques, scientifiques...	IV.1. Améliorer l'outillage des professionnels
	IV.2. Développer des partenariats
	IV.3. Découvrir des lieux culturels
	IV.4. Sensibiliser aux cultures du monde anglophone et découvrir la langue anglaise
V. Favoriser la transmission des valeurs républicaines à l'ensemble des enfants	V.1. Transmettre au quotidien les valeurs du vivre-ensemble
	V.2. Sensibiliser les professionnels à la laïcité
VI. Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté chez les enfants	VI.1. Sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable
	VI.2. Limiter le gaspillage et trier les déchets dans les restaurants scolaires et les écoles
	VI.3. Encourager la mobilisation des enfants et adolescents citoyens
	VI.4. Sensibiliser aux premiers secours
	VI.5. Responsabiliser les jeunes par le biais de l'animation volontaire
VII. Sensibiliser les enfants au bien-être et à la santé	VII.1. Eduquer les enfants à l'alimentation et au goût
	VII.2. Encourager des pratiques physiques et sportives régulières